



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 70390

### Texte de la question

M. Jean-Louis Dumont attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les conséquences négatives que ne manquerait pas d'avoir (si elle se confirmait) l'annonce ministérielle du 16 juin 2005 effectuée par le truchement d'une dépêche de l'agence éducation emploi formation, en ce qui concerne le gel de 10 à 15 millions d'euros de crédits destinés au soutien des activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Cette situation apparaît surréaliste au regard du rôle reconnu, tant au niveau de l'État qu'au niveau des collectivités locales, des associations de jeunesse et d'éducation populaire et de leurs fédérations et unions. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les motivations d'une telle régulation budgétaire, susceptible de mettre en danger nombre d'associations et d'emplois dans ce secteur.

### Texte de la réponse

La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations. La création, depuis 2004, d'un ministère chargé de la vie associative ainsi que le lancement, en 2005, de la conférence nationale de la vie associative témoignent de la reconnaissance par le Gouvernement du rôle éminent joué par les associations dans notre société. Dès la constitution du nouveau gouvernement, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a évoqué avec le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, l'importance qui s'attachait, dans un contexte budgétaire contraint, à préserver dans la mesure du possible les financements consacrés aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la formation des bénévoles au travers du conseil de développement de la vie associative. Les décisions nécessaires ont donc été prises et les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il y a quelques jours, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le cœur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. L'ensemble de ces mesures, qui répondent aux préoccupations des responsables du comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), leur ont été récemment présentées lors d'une réunion qui s'est tenue au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Dumont](#)

**Circonscription :** Meuse (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70390

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 juillet 2005, page 7010

**Réponse publiée le** : 13 septembre 2005, page 8571